

mois où il a touché un salaire. La rémunération mensuelle moyenne est calculée de la même manière que le salaire assuré dans le cas des employés admissibles à une indemnité de déplacement. L'indemnité mensuelle moyenne de 60 p. 100 sera versée de la façon suivante:

<i>Années de service</i>	<i>Durée des versements</i>
1 an et moins de 2 ans	6 mois
2 ans et moins de 3 ans	12 mois
3 ans et moins de 5 ans	18 mois
5 ans et moins de 10 ans	36 mois
10 ans et moins de 15 ans	48 mois
15 ans et plus	60 mois

Tout employé qui reçoit une indemnité de co-ordination est sujet à être rappelé au travail moyennant un avis répondant aux conditions établies dans le contrat de travail. En outre, cet employé peut être tenu de retourner au service du transporteur qui l'employait pour accomplir tout autre travail raisonnablement comparable à celui qu'il faisait déjà et pour lequel il est physiquement et mentalement apte, pourvu que l'emploi en question n'exige pas un changement de résidence. Lorsqu'un employé ne répond pas à un tel rappel, le transporteur n'est plus tenu de continuer à lui verser ladite indemnité de co-ordination.

Tout employé ayant droit de recevoir une indemnité de co-ordination peut, selon le choix qu'il fait au moment de la co-ordination, démissionner de son poste et accepter, à la place de toutes autres prestations, une indemnité de séparation qu'il recevra en une somme forfaitaire déterminée selon le tableau suivant:

<i>Années de service</i>	<i>Indemnité de séparation</i>
1 an et moins de 2 ans	3 mois de salaire
2 ans et moins de 3 ans	6 mois de salaire
3 ans et moins de 5 ans	9 mois de salaire
5 ans et moins de 10 ans	12 mois de salaire
10 ans et moins de 15 ans	12 mois de salaire
15 ans et plus	12 mois de salaire

Les employés ayant moins d'une année de service reçoivent la valeur de cinq jours de salaire suivant l'échelle établie pour le dernier emploi qu'ils ont occupé.

L'article 11 de l'Accord de Washington ainsi que les conditions applicables à l'Oklahoma et à Burlington prévoient certaines garanties contre des pertes occasionnées par la vente de maisons et contre les frais de déménagement dans le cas des employés qui, ayant droit à une indemnité de co-ordination, acceptent un emploi à des endroits qui exigent d'eux un changement de résidence.

Comme il a déjà été signalé, la durée de la protection accordée à un employé varie. Aux termes de l'Accord de Washington, un employé autorisé à recevoir une indemnité de déplacement reçoit celle-ci pour une période de cinq ans à compter de la date à laquelle il a été désavantagé pour la première fois. Les conditions applicables à la Nouvelle-Orléans et les conditions C&NW limitent cette protection à quatre ans à compter de la date à laquelle l'ICC a rendu son ordonnance autorisant le projet d'exploitation du transporteur. De la même façon, les conditions applicables à l'Oklahoma et à Burlington limitent la durée de la protection à la date du déplacement de l'employé; la protection est accordée pendant quatre ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance de l'ICC mais, dans aucun cas, ne doit-elle durer plus longtemps que la période pendant laquelle l'employé a été au service du transporteur.